



ZÉRO DÉCHET ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets ainsi que de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, la Région soutient les opérations et projets pour favoriser le zéro déchet et l'économie circulaire.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir les opérations et projets de prévention et de valorisation des déchets, et plus largement pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire en Île-de-France.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités et institutions,
- › Les entreprises et les professionnels,
- › Les associations,
- › Les établissements publics et privés...

Toutes les personnes morales sont éligibles.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Il s'agit pour la Région d'aider des projets contribuant à l'un des objectifs suivants :

- › **Lutte contre les gaspillages et réduction des déchets** (gaspillage alimentaire, consigne, vrac, ...)
- › **Développement du réemploi, réparation, de l'upcycling** (réparations cafés, ressourceries, consignes pour réemploi, matériauthèques, plateformes de réemploi, ...)
- › **Aménagement et chantiers circulaires** : (diagnostic ressources/déchets, déconstruction sélective, lots dédiés réemploi, gestion exemplaire des déchets de chantier, utilisation de matériaux issus du réemploi et recyclés, écoconception, ...)
- › **Innovation et amélioration du tri et des filières de recyclage matière et organique** : déchèteries, points de collecte, centres de tri, tri à la source et hors foyer, biodéchets, compostage, tarification incitative, ...
- › **Mise en place de boucles locales** et de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale...
- › **Gestion des déchets lors des crises et meilleure insertion paysagère** des installations.
- › **Changement pour de nouveaux modèles, pratiques et comportements** zéro déchet et circulaires

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

Seules les dépenses d'investissement sont éligibles

- › **Études de faisabilité ou pré-opérationnelles** : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 100 000€)
- › **Autres investissements nécessaires au projet** : jusqu'à 35% des dépenses éligibles (subvention maximale : 250 000€, porté à 300 000€ pour les investissements permettant la collecte et le tri des déchets des artisans, notamment déchèteries accueillant les professionnels).

Ces soutiens sont bonifiés dans le cadre des engagements « territoires franciliens circulaires ».

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

Plusieurs sessions sont lancées chaque année. Les candidats doivent contacter les services de la Région afin de préciser leur projet, avant de les déposer sur la plateforme mesdemarches@iledefrance.fr (téléservice « Zéro déchet et économie circulaire »).

- › Contact : zerodechet@iledefrance.fr

Informations pratiques:

www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire

Région
île de France